

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

Information concernant la date d'entrée en vigueur du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part, sur un accord-cadre entre la Communauté européenne et la République d'Albanie établissant les principes généraux de la participation de la République d'Albanie aux programmes communautaires

Le protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part, sur un accord-cadre entre la Communauté européenne et la République d'Albanie établissant les principes généraux de la participation de la République d'Albanie aux programmes communautaires ⁽¹⁾, signé à Bruxelles le 22 novembre 2004, est entré en vigueur le 11 juillet 2005, conformément à l'article 10 de l'accord.

⁽¹⁾ JO L 192 du 22.7.2005, p. 78.